

Adrien-Gamache	Jason Caron-Michaud	Guillaume-Vignal	Denise Mayen
André-Laurendeau	Isabelle Rousseau	Hubert-Perron	Gesner Joseph
Antoine-Brossard	Louise Lalumière El Rhalia Saidi (s)	Jacques-Ouellette	Stéphane Lambert Isabelle Boutin (s)
Armand-Racicot	Nicolas Lamarre-Tremblay	Jacques-Rousseau	Guylaine Charron
Bel-Essor	Nicolas Brosseau	Joseph-De Sérigny	Fannie Leblanc
Bourgeois-Champagnat	Guylaine Charron	Lajeunesse	ABSENT
Carillon	Tyna Phaneuf	Laurent-Benoît	ABSENT
Charles-Bruneau	Patrick Côté	Lionel-Groulx	Robert Samson
Charles-LeMoynes	Micaël Monette	Marie-Victorin (Brossard)	Élizabeth Sabourin
Christ-Roi	Nicola Grenon Mariève Beaudoin-Sullivan (s)	Marie-Victorin (Longueuil)	Dominic Rocheleau
Curé-Lequin	Yannick Cyr	Maurice-L.-Duplessis	ABSENT
D'Iberville	Amel Chaman	Mgr.A.-M.-Parent	AUCUN
De La Mosaïque	ABSENT	Monseigneur-Forget	Francis Rodrigue
De la Rose-des-Vents	Angélique Paquette	Paul Chagnon	Hugo Sigouin Plante
De Maricourt	Mylène Boisselle	Paul-De Maricourt	ABSENT
De Normandie	Simon Morin	Pierre-D'Iberville	Julie Lessard
Des Mille-Fleurs	ABSENT	Pierre-Laporte	Soizic Blanchard Tania St-Louis (s)
Des Petits Explorateurs	Éric Vachon	Prévile	Géraldine Ramsay-Lemelin Rouchidi Benkadi (s)
Des Quatre-Saisons	Frédéric Hervieux	Rabeau	Diane Bélanger (s)
Des Saints-Anges	Marianne Boire	Sainte-Claire (Brossard)	Sorel Lorence Kanghem
Du Jardin-Bienville	Catherine Valotaire	Sainte-Claire (Longueuil)	Olivier Bourreau
Du Tournesol	Caroline Bilodeau	Saint-Jean-Baptiste	ABSENT
École du secteur C	Marc-André Guay-Vinet	Saint-Joseph	ABSENT
Éi de Greenfield Park	ABSENT	Saint-Jude	AUCUN
Éi du Vieux-Longueuil	Annie Lortie Martine Vézina (s)	Saint-Laurent	Olivier Coulombe (s)
Éi Lucille-Teasdale	ABSENT	Saint-Romain	ABSENT
École régionale du Vent-Nouveau	Alain Daigneault	Samuel-De Champlain	Normand Dubreuil
École secondaire de l'Agora	Karine Racette	Tourterelle	Caroline Ménard
École secondaire Saint-Edmond	Nathalie Chevalier	CCSEHDAA	
École spécialisée des Remparts	AUCUN	Représentante	Ida Francoeur
Félix-Leclerc	Mathieu Tremblay	Représentant	Nicolas Brosseau (s)
Gaétan-Boucher	Maxime Bleau	Personnel	
Gentilly	Hernan Angulo	Secrétaire administrative	Geneviève Brochu
George-Étienne-Cartier	Maryse Villeneuve	Autres participants	
Georges-P.Vanier	Sylvain Pouliot (s)	Directeur général	Anthony Bellini
Gérard-Filion	Ida Francoeur	Directrice générale adjointe	Marie-Dominique Taillon

56 signatures, 52 écoles représentées sur 64.
61 membres officiels pour le comité de parents 2017-2018, quorum d'un tiers est de 22, nous avons 52.

1) OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE/CONSTATATION DU QUORUM

L'ouverture de l'assemblée se fait à 19 h 17, le quorum est constaté.

2) PAROLE À LA PRÉSIDENTE SORTANTE / MOT DE BIENVENUE

M^{me} Catherine Valotaire se présente aux nouveaux représentants comme présidente sortante. Elle souligne que beaucoup de beaux projets s'annoncent pour la nouvelle année. On rappelle l'importance de signer le registre des présences afin d'assurer le remboursement de déplacement à la fin de l'année scolaire.

2.1 Parole M^{me} Lavallée

La présidente de la commission scolaire Marie-Victorin (CSMV) et du conseil des commissaires de la CSMV, M^{me} Carole Lavallée, souhaite la bienvenue à tous représentants, nouveaux et anciens, remerciant chacun de leur engagement et de leur dévouement.

La priorité de tous les intervenants de la CSMV est la réussite des élèves et en ce sens, la collaboration du comité de parents a toujours été très positive pour réaliser ce mandat de favoriser l'atteinte du plein potentiel pour tous les élèves.

Elle termine en saluant les parents-commissaires : MM. Nicolas Brosseau, Yannick Cyr, Bruno Marcoux et Michel Rocheleau.

2.2 Parole M. Bellini

Le directeur général de la CSMV, M. Anthony Bellini, se dit attaché aux parents puisqu'il a lui-même assisté aux rencontres des parents lorsqu'il occupait le poste de directeur général adjoint. Le CP est un comité consultatif de la direction générale. Il souligne l'importance de toujours penser au bien-être des enfants. Il souhaite la bienvenue et une bonne année à tous.

La présidente du CP fait une conclusion : le CP a un pouvoir de recommandation envers la direction générale de la CSMV; c'est pour cette raison que certains dossiers doivent y être présentés.

3) ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Résolution N°CP-20171016-01

Sous la proposition de Maxime Bleau, secondé par Louise Lalumière, l'ordre du jour est adopté avec les modifications suivantes : ajouts des points 4.1.1. *Nomination d'un substitut au protecteur de l'élève* et 4.1.2. *POS primaire Vauquelin*.

Adoptée à l'unanimité

4) PAROLES

4.1 Parole à la direction générale de la CSMV

4.1.1. Protecteur de l'élève

« Le mandat du Protecteur de l'élève est d'abord d'entendre les parents ou les élèves concernant les plaintes ayant trait à des services relevant de la Commission scolaire. Au besoin, il oriente les plaignants. Après avoir examiné une plainte, le Protecteur de l'élève émet des recommandations au Conseil des commissaires.

Le Protecteur de l'élève n'est pas un ombudsman; il n'est pas un représentant des parents ni un médiateur. Il relève du Conseil des commissaires, mais il est une personne indépendante et n'est pas un employé de la Commission scolaire. [...] »

(réf. : <https://www.csmv.qc.ca/la-csmv/protecteur-de-leleve/le-protecteur-de-leleve/>)

M. Bellini annonce que M^{me} Maude Rousseau, la protecteur de l'élève, a remis sa démission. La direction générale a émis la proposition suivante au conseil des commissaires : avoir un substitut, M^{me} Mélanie Chaussée, d'ici la nomination d'un nouveau protecteur, processus qui pourrait prendre de trois à quatre mois. Il importe de ne pas laisser la chaise du protecteur de l'élève vide pour ne pas laisser de dossiers en suspens.

Résolution N° CP-20171016-02

Protecteur de l'élève substitut

CONSIDÉRANT que M^{me} Maude Rousseau, Protectrice de l'élève, nous a récemment informés qu'elle démissionnait de ses fonctions;

CONSIDÉRANT que le contrat de M^{me} Rousseau prévoit une période de transition, mais qu'il devient urgent de nommer un substitut pour traiter les plaintes qui pourraient être déposées par des parents dans l'intervalle;

CONSIDÉRANT que les dispositions de la Loi sur l'instruction publique prévoient un processus de recrutement qui sera entamé très prochainement, lequel processus inclura la consultation du comité de parents, mais que ce processus peut s'étendre sur plusieurs mois;

CONSIDÉRANT la recommandation de la CSMV;

CONSIDÉRANT que le comité de parents doit être consulté pour toute nomination à ce poste;

IL EST RÉSOLU PAR LE COMITÉ DE PARENTS, SUR PROPOSITION DE M. STÉPHANE LAMBERT ET APPUYÉ PAR M. ROBERT SAMSON DE RECOMMANDER CE QUI SUIT :

QUE le comité de parents de la CSMV recommande la nomination de M^{me} Mélanie Chaussée à titre de substitut au Protecteur de l'élève en vue d'une désignation lors de la prochaine séance du Conseil des commissaires, le 24 octobre 2017.

M. Marc-André Guay-Vinet propose un amendement, rajout d'un « CONSIDÉRANT la présentation de M. Bellini, appuyé par M. Nicolas Brosseau.

Adoptée à l'unanimité

4.1.2. POS Primaire secteur Vauquelin

Selon le plan d'organisation scolaire 2016-2021 (POS), la construction d'une nouvelle école est prévue au cœur du secteur Vauquelin, avec l'arrivée du nouveau quartier immobilier Vert-Urbain. Cette nouvelle construction touchera les secteurs des écoles, Georges-Étienne-Cartier, des Mille-Fleurs, et Gentilly-Boisé-des-Lutins.

Afin d'être en harmonie avec le quartier Vert-Urbain, cette nouvelle école aura une structure en bois, érigée sur trois étages afin de réduire l'aire au sol. La CSMV s'engage à préserver une zone de forêt à même la cour d'école.

Le représentant de l'école Marie-Victorin Longueuil se questionne sur l'impact réel des déplacements de la clientèle des écoles qui restent. Y aura-t-il changement de cote? La CSMV répond qu'il est trop tôt dans les étapes pour donner une réponse à ce questionnement. L'étape 1 est d'adopter la construction de l'école. L'étape 2 sera le redécoupage des secteurs. Par contre, pour répondre aux préoccupations et aux inquiétudes de la clientèle, un comité de cohabitation sera mis sur pied, comme avec la clientèle de St-Hubert lors du POS Vauquelin. On rappelle également que l'enveloppe budgétaire qui donne le droit de construire une nouvelle école est distincte de l'enveloppe pour la réfection des bâtiments

La CSMV a reçu l'appui du Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs qui assumera les frais supplémentaires, s'il y a lieu. La RBQ a également donné son accord.

La nouvelle école n'aura pas de vocation particulière. Tous les enjeux sont pris en compte, comme l'insonorisation, la climatisation, mobilité réduite, etc. Elle pourra accueillir approximativement 630 élèves.

Les prévisions sont faites sur un horizon de 5 ans, selon les naissances et les cartes d'assurance maladie émises. Les données sont perpétuellement révisées par la CSMV.

L'option B de cette recommandation serait de dire à la CSMV de retourner à la planche à dessin.

4.2 Aux représentants de la FCPQ

M^{me} Ida Francoeur rappelle que la première rencontre aura lieu la fin de semaine du 17-18 novembre. L'an passé, le ministre était présent à chaque rencontre.

4.3 Aux parents-commissaires

M. Bruno Mailloux offre de faire le résumé à la prochaine réunion vu l'heure avancée.

4.4 Au secrétaire-trésorier

M. Nicola Grenon rappelle qu'il est essentiel de signer la feuille de présence puisque le KM est remboursable. Les frais de gardiennage sont également remboursables : il faut conserver les reçus (qui seront récupérés à la dernière rencontre du CP de l'année). Si possible, le reçu doit comporter le numéro d'assurance-sociale du gardien ou de la gardienne. Également, si un représentant s'aperçoit que des réclamations de l'année dernière n'ont pas été remboursées, il faudrait contacter le trésorier ou la secrétaire administrative dès maintenant.

Il mentionne qu'un courriel de suivi est rédigé après chaque rencontre.

Le budget du CP sera présenté à la prochaine rencontre.

4.5 Aux représentants

Pas de points discutés.

5) ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 12 JUIN 2017

Résolution N° CP-20171016-03

Sous la proposition de M^{me} Ida Francoeur et secondé par M^{me} Angélique Paquette, le procès-verbal du 12 juin 2017 est adopté à l'unanimité.

Adoptée à l'unanimité

6) SUIVIS DU PROCÈS-VERBAL

On demande aux représentants d'envoyer à l'adresse courriel de l'exécutif les « Bons coups! » de leur école.

7) ÉLECTIONS À L'EXÉCUTIF 2017-2018

7.1 Nomination d'une ou d'un président d'élections

Résolution N°CP-20171016-04

M^{me} Ida Francoeur propose M^{me} Marie-Dominique Taillon à titre de présidente d'élections. La proposition est appuyée par M. Bruno Marcoux. M^{me} Taillon accepte la nomination.

Adoptée à l'unanimité.

7.2 Adoption de la procédure d'élections

M^{me} Taillon explique que seuls les représentants officiels, ou en l'absence de celui-ci son substitut, peuvent voter. Toutefois, seuls les représentants officiels sont éligibles aux postes électifs.

Il y aura successivement, pour chaque poste de l'exécutif, période de nominations, acceptation ou refus dans l'ordre inverse et au besoin 2 minutes de présentation pour chaque candidat.

Résolution N°CP-20171016-05

M. Olivier Bourreau propose d'adopter la procédure d'élection, appuyée par M. Sylvain Pouliot.

Adoptée à l'unanimité.

7.3 Nomination de deux scrutatrices ou scrutateurs

Résolution N°CP-20171016-06

Nicolas Brosseau propose M. Bellini, et Yannick Cyr propose M. Marcoux comme scrutateurs, appuyée par Nicola Grenon. MM Bellini et Marcoux acceptent.

Adoptée à l'unanimité.

7.4 Description des postes à l'exécutif, poursuite du mandat des parents-commissaires

La description des postes sera faite avant l'ouverture de chaque mise en nomination.

7.5 Pour chacun des postes en élection, il y aura, si nécessaire :

7.5.1. Mise en candidature (avec acceptation ou non)

7.5.2. Présentation des candidats

7.5.3. Vote

7.6 Sélection du nouvel exécutif

7.6.1. Présidence

Ont été proposés :

- Yannick Cyr, propose Catherine Valotaire
- Nicola Grenon propose Ida Francoeur
- Nicolas Brosseau propose Nicola Grenon
- o Ida Francoeur accepte sa nomination
- o Catherine Valotaire accepte sa nomination
- o Nicola Grenon refuse sa nomination

Après dépouillement des votes, M^{me} Catherine Valotaire est déclarée élue.

7.6.2. Vice-présidente ou vice-président

Ont été proposés :

- Louise Lalumière propose Ida Francoeur
- Angélique Paquette propose Nicola Grenon
- Catherine Valotaire propose Marc-André Guay-Vinet
- Nathalie Chevalier propose Dominic Rocheleau
- o Marc-André Guay-Vinet refuse sa nomination
- o Nicola Grenon refuse sa nomination
- o Dominic Rocheleau refuse sa nomination
- o Ida Francoeur accepte sa nomination

M^{me} Ida Francoeur est déclarée élue par acclamation.

7.6.3. Secrétaire exécutif

Ont été proposés :

- Olivier Bourreau propose Nicola Grenon
- o Nicola Grenon accepte sa nomination

M. Nicola Grenon est déclaré élu par acclamation.

7.6.4. Trésorier

Ont été proposés :

- Ida Francoeur propose Nicola Grenon
- Nicola Grenon propose Olivier Bourreau
- o Olivier Bourreau accepte sa nomination
- o Nicola Grenon refuse sa nomination

M. Olivier Bourreau est déclaré élu par acclamation.

7.6.5. Directeurs (4 postes)

Ont été proposés :

- Nicolas Brosseau propose Marc-André Guay-Vinet
- Nicolas Brosseau propose Tyna Phaneuf
- Nicolas Brosseau propose Maryse Villeneuve
- Catherine Valotaire propose Micaël Monette
- Catherine Valotaire propose Élisabeth Sabourin
- Catherine Valotaire propose Frédéric Hervieux
- Catherine Valotaire propose Jason Caron-Michaud

- Nicola Grenon propose Maxime Bleau
- Catherine Valotaire propose Robert Samson
- o Robert Samson accepte sa nomination
- o Maxime Bleau accepte sa nomination
- o Jason Caron-Michaud refuse sa nomination
- o Frédéric Hervieux accepte sa nomination
- o Élisabeth Sabourin accepte sa nomination
- o Micaël Monette accepte sa nomination
- o Maryse Villeneuve refuse sa nomination
- o Tyna Phaneuf accepte sa nomination
- o Marc-André Guay-Vinet accepte sa nomination

Après dépouillement des votes, M^{me} Tyna Phaneuf et MM. Micaël Monette, Frédéric Hervieux, et Marc-André Guay-Vinet sont déclarés élus.

7.6.6. Représentante ou représentant au comité consultatif du transport

Ont été proposés :

- Micaël Monette propose Nicolas Brosseau
- Catherine Valotaire propose Élisabeth Sabourin
- o Élisabeth Sabourin refuse sa nomination
- o Nicolas Brosseau accepte sa nomination

M. Nicolas Brosseau est déclaré élu par acclamation.

7.6.7. Représentants (2) à la Fédération des comités de parents (FCPQ)

Ont été proposés :

- Robert Samson se propose comme représentant officiel
- Karine Racette propose Ida Francoeur comme représentant officiel
- Nathalie Chevalier propose Frédéric Hervieux comme représentant officiel
- o Frédéric Hervieux refuse sa nomination
- o Ida Francoeur accepte sa nomination
- o Robert Samson accepte sa nomination

Après dépouillement des votes, M^{me} Ida Francoeur est déclarée élue.

Ont été proposés :

- Tyna Phaneuf propose Nicolas Brosseau comme représentant substitut
- Catherine Valotaire propose Élisabeth Sabourin comme représentant substitut
- Ida Francoeur propose Micaël Monette comme représentant substitut
- Ida Francoeur propose Karine Racette comme représentant substitut
- Robert Samson se propose comme représentant substitut
- o Nicolas Brosseau refuse sa nomination
- o Élisabeth Sabourin refuse sa nomination
- o Micaël Monette accepte sa nomination
- o Karine Racette accepte sa nomination
- o Robert Samson accepte sa nomination

Après dépouillement des votes, M^{me} Karine Racette est déclarée élue.

7.7 Destruction des bulletins de vote

Résolution N°CP-20171016-07

M^{me} Louise Lalumière propose la destruction des bulletins de vote, appuyé par M. Olivier Bourreau. M. Bellini sera responsable d'effectuer la destruction.

Adoptée à l'unanimité.

La nouvelle présidente, M^{me} Catherine Valotaire, représentante de l'école du Jardin-Bienville, remercie l'assemblée et mentionne sa surprise. Elle se présente : elle est avocate de profession et très impliquée dans son milieu.

M^{me} Taillon et M. Bellini sont remerciés pour leur aide lors de ces élections.

8) COMITÉ CCEHDAA

8.1 Désignation par résolution des parents membres du CCSEHDAA

Résolution N°CP-20171016-08

Comité consultatif des services aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif des services aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (CCSEHDAA) est notamment constitué de parents de ces élèves, tel que prévu à l'article 185 de la Loi sur l'instruction publique;

CONSIDÉRANT que le nombre de parents siégeant à ce comité a été déterminé à 18, par le Conseil des commissaires conformément à l'article 186 de la Loi sur l'instruction publique;

CONSIDÉRANT qu'il revient au Comité de parents de désigner les 18 parents membres du CCSEHDAA et de déterminer la durée de leur mandat;

CONSIDÉRANT que, lors de l'assemblée générale des parents des élèves HDAA, tenue le 4 octobre 2017, une liste de candidats souhaitant siéger au CCSEHDAA a été créée;

CONSIDÉRANT que le Comité de parents est, quant à lui, composé notamment d'un représentant du CCSEHDAA;

IL EST RÉSOLU PAR LE COMITÉ DE PARENTS, SUR PROPOSITION DE M^{ME} IDA FRANCOEUR ET APPUYÉ PAR M. OLIVIER COULOMBE DE :

DÉSIGNER les parents suivants pour siéger au CCSEHDAA de la CSMV : M^{mes} Marème Fall, Junia Joseph, Marissa Lapierre, Ines Lawson, Tricia Potvin, Carolyne Roy et Yasmina Tahy, et MM. Arnaldo Aranda, Nicolas Brosseau, Jean-Philippe Jung et René-Pierre St-Laurent;

DÉTERMINER que la durée de leur mandat sera de deux ans.

M^{me} Ida Francoeur propose par amendement d'enlever le dernier considérant, secondé par M. Hugo Sigouin Plante.

Adoptée à l'unanimité.

8.2 Présentation du représentant des parents du CCSEHDAA au Comité de parents

Ce point est reporté à la prochaine rencontre.

9) SECRÉTARIAT DU COMITÉ DE PARENTS

9.1 Résolution

Résolution N°CP-20171016-09

Secrétariat administratif

CONSIDÉRANT le besoin exprimé par le comité de parents de la Commission scolaire Marie-Victorin d'employer une secrétaire administrative pour aider l'exécutif dans la préparation des documents d'assemblée, la gestion générale et l'archivage des données dudit comité de parents;

CONSIDÉRANT l'excellent travail accompli par M^{me} Geneviève Brochu lors de l'exercice 2016-2017;

CONSIDÉRANT la rémunération pour ce poste d'un montant de 550 \$ par mois (sauf pour les mois de juillet et d'août) qui est portée au budget annuel du comité de parents;

IL EST RÉSOLU PAR LE COMITÉ DE PARENTS, SUR PROPOSITION DE M^{ME} TYNA PHANEUF ET APPUYÉ PAR M. STÉPHANE LAMBERT DE :

MANDATER la présidence et le secrétariat exécutif du comité de parents afin qu'ils reconduisent le contrat de M^{me} Geneviève Brochu pour un an, soit pour l'exercice 2017-2018, aux mêmes conditions que l'année dernière.

Adoptée à l'unanimité.

10) SOUS-COMITÉS DE TRAVAIL DU COMITÉ DE PARENTS

10.1 Communications

On explique brièvement l'objet du comité et on invite les membres intéressés à poser leur candidature.

10.2 Fonctionnement des CÉ / AG de parents

On explique brièvement l'objet du comité et on invite les membres intéressés à poser leur candidature.

10.3 Régie interne

On explique brièvement l'objet du comité et on invite les membres intéressés à poser leur candidature.

11) PAROLES

11.1 Au trésorier

M. Nicola Grenon guidera le nouveau trésorier, M. Olivier Bourreau, dans l'exercice de ses fonctions.

11.2 Au secrétaire

M. Nicola Grenon rappelle de conserver des reçus pour le gardiennage puisque ces frais sont remboursables. L'exécutif procédera à la mise à jour des cartons de présentation. On demande aux nouveaux élus de confirmer leur courriel avant leur départ, qu'ils seront contactés rapidement.

11.3 Aux représentants

Un représentant demande comment apporter un point au comité de parents. Autant que possible, il est utile que l'exécutif soit contacté par courriel à l'avance afin que celui-ci puisse faire des recherches et amener des réponses plus précises, mais il est également possible de simplement présenter ses questions lors de la parole aux membres au courant du CP.

On rappelle aux représentants la tenue prochaine d'une formation offerte par la CSMV portant sur les CÉ.

11.4 11.4. Au public

Il n'y a pas de public.

Sur épuisement de l'ordre du jour, la séance est levée à 22 h 10.

*Ce procès-verbal a été rédigé par Geneviève Brochu,
secrétaire du comité de parents de la CSMV*

Catherine Valotaire, présidente

Nicola Grenon, secrétaire exécutif